



**Stage 6 mois : Evaluation du dispositif de l'espace test en agriculture en Région Pays de Loire -
Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne - Loire Atlantique**

Contexte

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif en SARL, en projet depuis 2010, créée sous forme associative en février 2012 et transformée en SCIC en mars 2013. Créée en Loire Atlantique, elle a développé des antennes dans chaque département de la région Pays de Loire et les régions voisines se saisissent de ce projet.

Il s'agit d'un outil innovant pour répondre aux problématiques de l'installation créative et progressive face aux enjeux de renouvellement du tissu agricole. Elle a été créée à la croisée de trois types de besoins :

- **Les besoins des porteurs de projet** qui veulent s'installer en agriculture mais qui n'ont pas les clés d'entrée des territoires sur lesquels ils veulent s'installer (accès au foncier, aux réseaux locaux, aux financements...)
- **Les besoins des collectivités et de la population** qui souhaitent voir se développer dans la proximité des zones de production agricole de qualité à destination de l'alimentation locale. Les collectivités locales ont une part de maîtrise foncière mais ne connaissent pas les porteurs de projet en agriculture
- **Les besoins des agriculteurs en transmission** qui ne trouvent pas de repreneur sur des systèmes de production classiques (souvent en association avec un capital à reprendre en circuit de commercialisation en coopérative ou laiterie) qui ne correspondent plus aux attentes des porteurs de projet (petites unités autonomes avec une maîtrise de la commercialisation)

Aujourd'hui elle fonctionne sur la base de quatre axes :

1/ Gérer des espaces test permanents où les porteurs de projet pourront venir s'essayer à la gestion de production sur un site où matériel, encadrement technique et commercialisation seront à disposition.

2/ Mettre en oeuvre le stage paysan créatif formation professionnelle pour la création d'activités en agriculture paysanne permettant un stage chez un paysan référent, la constitution d'un groupe d'appui (paysan, élu, citoyen), une immersion dans les réseaux locaux, et un investissement progressif du lieu d'installation définitif.

3/ Pré financer les investissements et héberger l'activité économique des porteurs de projet pendant les premiers temps de leur activité pour mutualiser les soutiens et les risques au démarrage de l'activité pour favoriser une installation pérenne.

4/ Animer un réseau de collectivités (communes, communautés de communes), d'association ou autres acteurs investis dans la gestion du foncier au service de l'agriculture paysanne **et assurer le portage temporaire** si nécessaire afin de permettre la rencontre entre du foncier rendu disponible pour l'installation et les porteurs de projet en voie d'installation



LA CIAP a 5 ans. Il est nécessaire de réactualiser l'évaluation du dispositif faite à ses 3 ans tant sur les trajectoires des porteurs de projet installés depuis 2012 que sur le dispositif en lui-même et ce qu'il produit sur les territoires et dans les réseaux partenariaux. Par ailleurs, le cap des 5 ans de vie d'une organisation s'accompagne souvent d'une reprogrammation dans la stratégie et le développement. Cette étude devra donc alimenter la réflexion du conseil coopératif régional et des instances de gouvernance départementales à ce sujet.

Objet de l'étude

L'étude comportera deux volets :

Etude des trajectoires des porteurs de projet passés par la CIAP et de leur devenir, avec :

- Revalidation des indicateurs de suivi au regard des besoins (argumentaire, communication, financeurs...)
- Capitalisation des données dans l'actualisation des bases de données de suivi - éventuellement analyse des outils les plus pertinents pour cette capitalisation (et son suivi par les animateurs eux même (base de données nationale, drive, drop box...))
- Analyse des besoins non accompagnés qui pourraient donner lieu à de nouvelles propositions d'accompagnement par la CIAP et ses partenaires, voir à de nouveaux dispositifs

Etude du point de vue des différentes parties prenantes et/ou bénéficiaires (paysans référents, groupe d'appui local, cédants, territoires mobilisés, administrateurs associés, partenaires y compris financiers), avec :

- Identification des impacts directs et indirects de la CIAP
- Analyse de l'écart résultats attendus/ résultats identifiés - Proposition d'améliorations et actions complémentaires
- Regard sur la gouvernance : attentes, proposition

Moyens

Stage 6 mois basé à Nantes dans les locaux de la CIAP.

Indemnité de stage : selon la législation en vigueur, entre 529€ et 534€ par mois en fonction du nombre de jours du mois - remboursement des frais de déplacement

Démarrage en fonction des périodes de stage sur l'année scolaire 2017/2018

Candidature

A adresser par mail à :

Claire Lavaur - coordinatrice de la CIAP
claire.lavaur@ciap-pdl.fr - 02.40.20.83.93 //07 85 03 79 37